



## ASSEMBLEE GENERALE du 18 septembre 2020

L'Assemblée Générale de la Société de Tir de Cognac s'est tenue le vendredi 18 septembre 2020 au Stand du Dominant à Chateaubernard, sous la présidence de Bruno PETIT.

Le Président ouvre la séance à 18 h 45.

Il remercie de leurs présences :

- M. SCHLETUSS, Président de la Ligue de Tir Poitou-Charentes,
- M. DISSLER, Président du Comité Départemental de Tir de la Charente,
- Mme PECHEVIS, Vice-présidente du Conseil Départemental de la Charente, en charge des sports,
- M. BERGER, Maire de Cognac,
- M. GOIS, adjoint aux sports, représentant le Président de GrandCognac

Avant de commencer la séance, le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues au cours de la saison écoulée.

Conformément aux statuts, cette assemblée peut délibérer puisque le quorum est atteint, 88 personnes présentes ou représentées (majorité : 75).

En raison de l'élection du nouveau Comité Directeur, il convient de désigner des assesseurs qui procéderont au dépouillement des votes.

*Les candidatures de Pierre Kalmbach, Alain Lamoureux et Fabien Soutera au poste d'assesseurs sont adoptées à l'unanimité.*

*L'ordre du jour est ensuite approuvé.*





## Assemblée Générale Ordinaire

### Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2019

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 04 octobre 2019 n'appelle aucune remarque. *Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

### Compte rendu moral 2019 -2020 (Dominique Auaprêtre)

La Société de tir de Cognac, au cours de la saison 2019/2020, a vu son nombre de licenciés augmenter de façon conséquente, puisque nous avons terminé cette année sportive avec 176 licenciés, alors que nous n'en comptons que 155 à la fin de la saison 2018/2019. Merci aux nouveaux arrivants d'avoir rejoint notre club.

Cette année s'est achevée dans des conditions un peu particulières et nous espérons que nous allons pouvoir continuer à pratiquer notre sport favori dans de bonnes conditions même si nous allons devoir respecter certaines règles.

A ce jour, nous devons tous avoir bien à l'esprit que si nous ne respectons pas les gestes barrières et si nous ne portons pas notre masque en dehors de la pratique du tir, nous serons dans l'obligation de prendre des sanctions qui pourraient aller jusqu'à la fermeture du stand. Nous espérons vraiment ne pas en arriver là et c'est pourquoi nous comptons vraiment sur vous.

Nous rappelons pour ceux qui souhaitent participer aux championnats départementaux 10 m qui auront lieu cette année les 6, 7 et 8 novembre prochains à Cognac, que vous devez renouveler votre licence le plus rapidement possible, afin de figurer dans le système informatique fédéral et ne pas oublier de la faire signer par votre médecin et par le Président.

Nous vous rappelons également que même s'ils ne sont plus obligatoires, la Société de Tir de Cognac a décidé de maintenir les tirs contrôlés. Ils s'effectueront le samedi à 15 h 00 et à 16 h 00 et le dimanche à 10 h et à 11 h suivant un planning affiché au stand et consultable sur notre site. Bruno PETIT et Thomas BROUSSAUDIER sont les seules personnes habilitées à contrôler les tirs et signer vos carnets de tirs. Vous devez effectuer trois tirs contrôlés au cours de la saison sportive, espacés de 2 mois. La licence de tir signée par le médecin sera demandée à chaque tir contrôlé.

Concernant notre sécurité à tous et plus particulièrement celle des riverains nous vous rappelons les conditions de la pratique du tir à 25m :





- Avant de se rendre sur le pas de tir 25m, les licenciés doivent venir se présenter à l'accueil, à chaque séance. Ils devront signer le cahier de présence, indiquer la discipline et l'arme utilisée et laisser au permanent leur licence de tir signée par le médecin.
- Les calibres 44, 45 et supérieurs sont interdits au 25 m, et ce jusqu'au déménagement dans notre futur stand de tir.

Ces instructions sont affichées à la porte de ce stand et donc consultables par tous.

## ➤ Achats

Le club a acheté au cours de la saison passée :

- 5 potences fixes pour l'école de tir
- Des cibles ludiques pour l'école de tir
- Divers matériels pour la réouverture du stand en juin (gel hydroalcoolique, rubalise, peinture pour marquage au sol, ...)

Brigitte Texier détaillera ces achats lors de la présentation du bilan de l'exercice 2019/2020.

Nous vous rappelons toutefois que les cibles électroniques sont très fragiles et sont réservées aux athlètes confirmés et en priorité aux compétiteurs.

## ➤ Vie sportive

Thomas vous communiquera un peu plus tard les résultats des divers championnats. Cette saison a été très étrange puisque nous n'avons pu tirer que les championnats 10 m.

Nous avons toutefois pu organiser lors de la saison passée, les Championnats Départementaux des clubs 10 m et nous avons accueilli des jeunes au cours du mois de juillet dernier dans le cadre des animations organisées par Grand Cognac.

Nous avons également été présents au Forum des Associations et organisé une journée « Portes Ouvertes » en septembre 2019

## Engagements championnats

Dans la perspective des compétitions à venir, nous vous rappelons la procédure intégrée dans le Règlement Intérieur.

Pour les Championnats départementaux : l'inscription ne sera validée qu'à la réception du chèque du compétiteur, ce paiement devra être remis avant la clôture des engagements.

Championnats régionaux : un chèque de caution sera demandé dès l'inscription et restitué que si le compétiteur a participé à la compétition.

Revenons sur la saison 10 m à venir. En raison de la Covid 19, il a été décidé que les championnats départementaux se tireraient les 6, 7 et 8 novembre prochains, mais sur 2 sites : la précision à Cognac ; le standard et la vitesse à Angoulême. En effet, les contraintes sanitaires nous obligent à utiliser un poste sur deux. Il était donc impossible de faire tirer toutes les disciplines sur un même lieu et sur un même week end.





Nous souhaitons toutefois vous signaler qu'il est possible qu'il y ait des changements dans les jours à venir car nous sommes dans l'attente de décisions fédérales quant à l'organisation des championnats régionaux et des championnats de France.

Guy Schletuss et Bernard Dissler, présents aujourd'hui nous en diront peut-être un plus lors de leur intervention.

## ➤ Travaux

Nous avons effectué au cours de la saison passée 2 journées « Grand ménage ».

Nous profiterons peut-être de la présence d'un représentant de GrandCognac pour qu'il nous fasse un point à date de notre futur stand.

## ➤ Vie Associative

Nous vous invitons à consulter notre site internet, alimenté de nouvelles informations par Thomas et vous rappelons l'existence de notre page Facebook intitulée : « club de tir de Cognac ». Thomas se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

Afin de rendre la vie la plus agréable possible dans notre stand, nous rappelons aux licenciés utilisant les pas de tir 25 et 50 m de ramasser les étuis qui traînent sur le sol après leur séance d'entraînement, des balais étant à leur disposition.

Pour conclure, nous remercions « GrandCognac » et tous nos partenaires pour leur soutien, ainsi que tous les bénévoles qui font tout ce qu'ils peuvent pour rendre la vie de notre club la meilleure possible.

Bruno Petit ajoute pour ceux qui ont des détentions, qu'il est impératif de venir récupérer les feuilles vertes dès qu'elles ont été signées par le Président du Club et par le Président de la Ligue. En effet, une fois signée, ce document n'est valable que pendant 2 mois.

Pour le renouvellement des détentions, il recommande de faire les démarches auprès de la Préfecture au moins 6 mois avant la date de fin de validité.

Le compte rendu moral est adopté à l'unanimité.

## Compte rendu financier 2019-2020 (Brigitte Texier)

Les comptes de gestion font apparaître un résultat positif de + 3053,88 €. Ce résultat s'explique du fait qu'il n'y a eu cette année aucun championnat à partir du mois de mars en raison de la Covid19, donc en conséquence aucune dépense.

Compte de produits pour un montant total de 33 097,80 €, dont les principaux produits sont répartis de la façon suivante :

- Ventes prestations : 1 322,88 €
- Subvention : 2 925,00 €





- Produits de gestion – licences : 26 729,00 €
- Produits de gestion – dons : 3 221,00 €

Cette année le total des produits est en hausse en raison, notamment de l'augmentation du nombre de licenciés.

Compte de charges pour un montant total de 36 151,08 €, dont les principales charges sont réparties de la façon suivante :

- Fournitures manifestations : 2 018,01 €
- Déplacement : 2 322,40 €
- Cotisations – engagements - affiliation : 15 848,50 €
- Matériel et équipement sportif : 6 643,54 €

Le détail du bilan est repris en **annexe 1**.

## Rapport des vérificateurs aux comptes 2019-2020

Lors de leurs investigations, Pierre Bureau et Paul Labrousse, vérificateurs aux comptes, n'ont découvert aucune anomalie

Ils félicitent la trésorière pour la parfaite tenue des comptes et invitent l'Assemblée Générale à adopter le bilan.

*Le bilan d'exploitation 2019/2020 est approuvé à l'unanimité.*

## Augmentation du tarif des licences pour la saison 2021/2022.

En raison de l'arrêt de 2 mois de la pratique du tir, au cours de la saison passée, le Comité Directeur propose à l'assemblée de ne pas augmenter le montant des licences pour la saison 2021/2022, qui resteraient donc au tarif suivant :

- 180 € pour les adultes
- 120 € pour les jeunes

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## Budget prévisionnel 2020-2021

Brigitte Texier présente le projet du budget 2020/2021 (**voir annexe 2**), bâti à l'identique de celui de la saison passée, basé sur un montant de subvention équivalent et sur le même nombre de licenciés, pour un montant de 36 070,00 €.







Elle souligne le réel besoin de mettre en place le partenariat, indispensable pour le bon fonctionnement de notre association.

Le projet de budget 2020/2021, tel que présenté, est adopté.

## Désignation des vérificateurs aux comptes

Pierre Bureau et Paul Labrousse acceptent de continuer cette fonction. Ils sont donc nommés au poste de vérificateurs aux comptes pour la saison 2020/2021.

## Rapport de l'activité sportive 2018/2019

Thomas BROUSSAUDIER procède à la lecture des résultats sportifs de la saison écoulée et précise que seuls les championnats 10 m ont pu être effectués

L'Assemblée félicite tous ces tireurs pour leurs performances.

Pour rappel tous les résultats sont consultables sur le site du club.

## Appel à candidature pour l'arbitrage

A la demande de Bruno Petit, Bernard Dissler, Président du Comité Départemental de Tir de la Charente et arbitre national intervient sur ce point.

Il signale que le corps arbitral en Charente vieillit, sachant que certains arbitres désirent mettre fin à leur fonction. La FFTir souhaite que chaque club de tir ait un arbitre pour 100 licenciés. Aujourd'hui, même si Cognac en compte 3, il est nécessaire d'avoir d'autres candidats et notamment des dames. Plus il y a d'arbitres, moins ils sont sollicités.

Les licenciés intéressés peuvent se rapprocher de Bruno Petit, qui leur communiquera la démarche à suivre.

## Appel à candidature pour le poste d'animateur du pôle départemental (mini club)

A la demande de Dominique Auprêtre, Guy Schletuss, Président de la Ligue Poitou Charentes, apporte quelques précisions.

La Ligue dispose d'un pôle régional d'entraînement qui forme les élites qui intégreront, pour certains, le pôle national. Sachant que chaque département se doit d'alimenter le pôle régional, il est





alors apparu que pour avoir une alimentation de qualité, il fallait travailler en amont au niveau des départements. C'est pourquoi, il a été décidé de créer des pôles départementaux où on duplique ce qui se passe dans le pôle régional, l'idée étant de regrouper les meilleurs, de la catégorie minime à la catégorie cadet, voire descendre jusqu'aux benjamins.

L'animateur d'un pôle départemental, doit être au moins initiateur et doit organiser des stages réguliers pour donner de la dimension technique aux athlètes dans l'objectif qu'ils accèdent au pôle régional. Aujourd'hui le département de la Vienne fonctionne bien, et le département de la Charente-Maritime a commencé cette activité. Restent donc les départements de la Charente et des Deux-Sèvres à s'organiser.

Les personnes intéressées pour animer ce pôle départemental doivent prendre contact avec le Président du Comité Départemental de la Charente.

Enfin, pour répondre à une interrogation, Guy Schletuss indique que des stages pour les adultes vont être organisés par la Ligue et seront ouverts à tous.

## Assemblée Générale Elective

### Election au Comité Directeur

Pour rappel, ce vote est réalisé à bulletins secrets. Les assesseurs désignés au début de la réunion procéderont au dépouillement des votes et proclameront les résultats.

*Les candidats ci-dessous sont nommés, à la majorité des voix, membres du Comité Directeur :*

*AUPRÊTRE Dominique (Mme)*

*BOURGOIN Marie*

*BOUTINES Fabrice*

*BROUSSAUDIER Thomas*

*CLEMENCEAU Jean-Paul*

*DASNON Christophe*

*DURNEZ Laurent*

*FAGES Gyll*

*GARDRAT Marie-Josée*

*HERON Francis*

*LABROUSSE Paul*

*PETIT Bruno*

*RASPIENGEAS Sébastien*

*SAINT-JEAN CLERGEAU Didier*

*TEXIER Brigitte*





## Election du Président

Le Comité Directeur, après s'être retiré, propose Bruno PETIT au poste de Président.

Bruno PETIT est ensuite élu, à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale, Président de la Société de Tir de Cognac.

## Appel à candidature de deux membres pour siéger au Comité Départemental de Tir de la Charente

Après quelques échanges, Dominique AUPRÊTRE (Mme) et Thomas BROUSSAUDIER seront candidats pour siéger au Comité Directeur du Comité Départemental de tir de la Charente lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre prochain.

## Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la Ligue

Il est rappelé que, comme chaque année, il convient de désigner un membre du club pour remplacer, le cas échéant, le Président, à l'Assemblée Générale de la Ligue qui aura lieu le 24 octobre prochain à Saintes.

Dominique AUPRETRE représentera la Société de Tir de Cognac à cette Assemblée Générale en cas d'absence de son Président.

## Intervention des personnalités présentes :

Bernard DISSLER, Président du Comité Départemental de la Charente.

« Cher Président, Cher Bruno

*Tout d'abord, je souhaite te féliciter ainsi que tous les élus du Comité directeur. Vous aurez 4 ans pour réaliser les actions que vous avez prévues et atteindre les objectifs qui seront fixés. Comme tu le sais, j'apprécie l'accueil que toi et tes collaborateurs me réservez lorsque j'entre dans votre Stand.*

*J'apprécie ton Club pour la qualité de ses installations mais aussi et surtout pour la disponibilité de ses membres.*

*Que ce soient les athlètes, les membres du comité directeur et les bénévoles qui le composent, tous participent à la vie de ton association.*

*A plusieurs reprises, vous avez organisé les championnats départementaux. Organisation parfaite à chaque épreuve. Malheureusement cette saison 2020 a été perturbée par la COVID 19. Vous n'avez pu organiser qu'une compétition départementale. (C de F des Clubs)*







Le Comité directeur du CD Tir, vous a attribué l'organisation du départemental 10 mètres 2020-2021, le 6-7 et 8 novembre prochains. J'espère que le virus ne viendra pas à nouveau perturber nos prévisions. J'en profite pour vous informer que Carole CORMENIER du BTC Confolentais, sera présente aux J.O. de Tokyo en 2021.

A ce jour, ton Club compte 176 licenciés (au 30/08/20). En 2019, il comptait 155 licenciés. C'est 21 licences de plus (+) soit une augmentation de 14,5 %

Je dois toutefois noter que sur 176 licenciés, 151 sont des hommes. Il n'y a que 25 féminines. Peut-être devez-vous mener des actions pour faire découvrir le tir aux femmes. Actions comme par exemple, des journées portes ouvertes réservées aux mamans et leurs enfants. Je sais que ce n'est pas facile, mais ça ne coûte rien d'essayer. Notre discipline manque de féminines.

La mise à disposition des installations a permis à chacun des licenciés de pratiquer le tir de loisir ou de compétition. Comme précisé lors du rapport sportif, plusieurs athlètes ont participé aux compétitions départementales, régionales et nationales. Les résultats sont honorables. Je souhaite féliciter tous les athlètes de ton Club qui ont participé à ces différents échelons de la compétition.

Il faut que chacun des licenciés se rappelle que le Club met à disposition ses installations et en conséquence qu'ils doivent en prendre soin.

Puisque je parle d'installations, j'en profiterai pour te dire, mon cher Bruno, que je suis heureux que le dossier de nouveau Stand que tu as déposé au Grand Cognac, soit en bonne voie.

Ce projet te permettra d'accueillir de nouveaux licenciés et de pratiquer d'autres disciplines. (100 M. et 200 M.)

Les futures installations seront soumises à homologation de la FFTir. Il est important que cette homologation te permette d'organiser des championnats départementaux, régionaux et pourquoi pas nationaux pour certaines épreuves.

Je tenais à aborder le problème de l'arbitrage dans notre département. Tous nos arbitres vieillissent, et la relève n'est pas assurée. Il est urgent que le CD Tir16, complète et renforce le corps arbitral. Sans arbitre nous ne pourrions plus organiser les compétitions. C'est pour cela que j'ai fait appel à tous les Clubs, afin qu'ils motivent leurs licenciés à rejoindre l'équipe des arbitres. A ce jour ton Club compte 3 arbitres. C'est un point positif, ce qui n'est pas le cas de tous les Clubs.

Trois arbitres dans ton Club : Paul LABROUSSE, Régional T.A.R. et Départemental ISSF, Alix et Didier ST JEAN CLERGEAU tous deux nationaux ISSF. Je les remercie pour leur investissement

Avec 176 licenciés au 30-8-2020, tu réponds aux quotas fixés par la FFTir, c'est-à-dire 1 arbitre pour cent licenciés.

Je rappelle que depuis peu les arbitres sont indemnisés par le CD Tir 16 et par la Ligue

Par journée : CD Tir 16 : Départemental : 20€ - Régional : 30€ - National : 40€

LIGUE : Départemental : 30€ - Régional : 40€ - National : 50€

Cette action a été mise en place par la FFTir. Objectif : motiver les volontaires.

Il est nécessaire de vous informer qu'Alain REYNAUD, arbitre national, et responsable arbitrage du département, ne souhaite plus assurer cette fonction. Nous devons trouver un nouveau RDA, qui doit être un arbitre national.





*2020 est une année Olympique. Je tenais à vous informer, à l'occasion de cette réunion, de ma décision de mettre fin à mon mandat de Président et de toutes mes fonctions au sein du CD Tir 16.*

*Après 2 années de secrétariat et 16 années de présidence, j'ai pensé qu'il était temps pour moi de passer le flambeau. J'espère que le prochain Président poursuivra les objectifs du CD Tir 16 : atteindre les 1500 licenciés en 2024, promouvoir et développer le tir sportif, aider les Clubs, mener des actions vers les jeunes et les féminines et participer à des manifestations extérieures.*

*Je terminerai en te renouvelant toute mon amitié et en félicitant toute ton équipe pour le travail qu'elle fournit au sein du Club.*

*Bonne saison 2021 à tous et prenez soin de vous.*

*Merci de m'avoir écouté. »*

M. Guy SCHLETUSS, Président de la Ligue Poitou-Charentes

*« Je constate que le club de Cognac est dynamique, avec une augmentation de 14 % de son nombre de licenciés. Je suis très content de savoir que le projet de construction de votre nouveau stand est en bonne voie. Ce nouveau site sera très important en premier bien sûr pour Cognac, mais pour le département de la Charente mais également pour la région, et qui aura des conséquences très intéressantes en matière de compétence d'organisation de championnats régionaux.*

*Je siège aujourd'hui à la commission d'arbitrage. On a mis l'accent sur le manque d'arbitre, c'est une réalité. J'insiste sur ce point au niveau des jeunes. Un jeune tireur qui se rend compte qu'il n'a pas de compétence à intégrer le collectif national peut très bien s'orienter vers l'arbitrage. Etre arbitre permet de participer à des compétitions de haut niveau (national, international).*

*S'agissant des compétitions à venir, il n'est aujourd'hui pas certain que les JO aient lieu en 2021, si l'on est toujours dans les mêmes conditions sanitaires.*

*Pour la saison 10 m, la FFTir espère le maintien du Championnat de France à Besançon et réfléchit quant à son organisation.*

*Je vous signale que les championnats régionaux auront lieu à Chauray du 4 au 6 décembre prochain, mais nous ne savons pas encore comment les athlètes seront sélectionnés ni pour les championnats régionaux, ni pour les championnats de France. »*

Mme PECHEVIS, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports.

*« Je vous remercie pour votre invitation.*

*Je vous rappelle que le Département pourra peut-être vous accompagner si vous organisez des championnats régionaux, voire nationaux dans votre nouveau stand. Cependant nous accompagnons les sportifs de haut niveau via votre comité départemental, alors surtout n'hésitez pas, en cas de besoin Merci à vous. »*

M. Morgan BERGER, Maire de Cognac.

*« Je ne souhaite pas intervenir aujourd'hui. Si je suis présent c'est en tant qu'ancien licencié de votre club et donc à titre uniquement amical et non comme Maire de Cognac. »*





M. Didier GOIS, adjoint chargé des sports à GrandCognac

*« Je souhaiterais tout d'abord vous féliciter pour l'augmentation du nombre de vos licenciés ainsi que vos résultats sportifs, mais également pour le nombre de personnes présentes ce soir, c'est tellement rare pour une Assemblée Générale sportive.*

*Je vous rappelle que GrandCognac a à ce jour 4 priorités : le stade de Rugby de Cognac, la Plaine de sports de Jarnac, la piscine de Jarnac et le Stand de tir de Cognac. Comme vous le savez le terrain a été choisi et la construction est prévue dans le PPI 2020/2023 ; l'étude débutera fin 2020 et votre club sera associé au projet. Sachez toutefois que nous continuerons à vous accompagner sur ce site mais dans la limite de dépenses raisonnables et jusqu'à ce que vous soyez dans vos nouvelles installations.*

*Ce projet de nouveau stand va se réaliser dans les 3 ans à venir, Cyril Gaborit étant responsable du projet.*

*Je vous souhaite une belle année sportive dans le respect du protocole Covid.*

*Merci. »*

Bruno PETIT remercie toutes les personnalités et tous les licenciés pour leur présence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale à 20 h 35 et convie toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié, bien sûr dans le respect des règles sanitaires.

Le Président  
Bruno PETIT

La Secrétaire  
Dominique AUPRETRE

